

Avis national standard

Centre Communal d'Action Sociale de Cergy

Date limite de réponse : 06 mai 2026 à 12:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Centre Communal d'Action Sociale de Cergy
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 26950035100037
Ville : Cergy-Pontoise Cedex
Code Postal : 95801
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=936388&orgAcronyme=d7n>
Identifiant interne de la consultation : 06-26
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Service de la commande publique
Adresse mail du contact : servicemarches@cergy.fr
No téléphone du contact : +33 134334746

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit une durée de 4 ans au total
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Capacité économique et financière de l'entreprise présentée à travers son chiffre d'affaires des trois dernières années.
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Références professionnelles et capacités techniques en rapport avec la prestation demandée.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 06 mai 2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique :
Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

- Prix des prestations : 60.00%
- Valeur technique : 30.00%
- Développement durable : 5.00%
- Insertion sociale : 5.00%

Section 4

Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire relatif à la fourniture de paniers gourmands à destination des séniors de la ville de Cergy.

Code CPV Principal : 15897300

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Accord-cadre mono-attributaire relatif à la fourniture de paniers gourmands à destination des séniors de la ville de Cergy.

Lieu principal d'exécution du marché : 95

Durée du marché (en mois) : 1

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Type de marché réservé :

Section 5

Lots

Marché alloti : Non

Section 6

Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

La procédure adaptée supérieure à 90 000 € HT est passée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique (CCP) et R. 2123-1 du même Code.

L'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents est conclu en application des articles R. 2162-2, R. 2162-5 à R. 2162-9 du CCP, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT, en application de l'article R. 2162-4 du CCP.

Le présent marché/accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit une durée de 4 ans au total.

L'accord-cadre est financé par les ressources budgétaires du centre communal d'action sociale.

Voies et délais de recours :

- référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative (CJA),

et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

- recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire.

- recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 30 juin 2017 n° 398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.